

Termes de référence pour le diagnostic des Ressources Humaines et l'élaboration des supports nécessaires pour une gestion efficace des Ressources Humaines du Secrétariat Général du Conseil National du Patronat du Mali (CNPM)

Contexte

Le Conseil National du Patronat du Mali (CNPM) est une organisation professionnelle regroupant des groupements professionnels d'entreprises du Mali. Fondé en 1980 sous le nom de Fédération Nationale des Employeurs du Mali (FNEM), le CNPM a, entre autres, pour mission de représenter et défendre les intérêts de ses membres. Il est dirigé par un Bureau représentant les groupements professionnels membres, et dispose d'un Secrétariat Général qui assure la gestion administrative et opérationnelle de l'organisation. Le Secrétariat Général est composé d'une équipe de professionnels ayant des profils diversifiés, qui œuvre à l'atteinte des objectifs de l'organisation.

À ce jour, le CNPM n'a jamais réalisé d'audit social. Toutefois, un audit sur son fonctionnement a été mené en début d'année 2023, révélant des dysfonctionnements dans la gestion des ressources humaines. Ces dysfonctionnements concernent notamment l'absence d'organigramme, de fiche de poste, d'outil d'évaluation du personnel, et de gestion des compétences.

Ainsi, le CNPM envisage d'effectuer un diagnostic de ses Ressources Humaines, afin de mettre en place des outils de gestion adaptés tels que des fiches de poste, une grille de salaire, un plan de formation et des fiches d'évaluation du personnel, mais aussi élaborer un nouvel accord d'établissement et règlement intérieur du Secrétariat Général prenant en compte la nouvelle organisation. L'objectif étant d'établir une gestion des ressources humaines efficace et efficiente, permettant de motiver et de fidéliser les employés, tout en garantissant une performance optimale de l'organisation.

Pour ce faire, le CNPM souhaite recruter un cabinet de conseil en ressources humaines ou un consultant qualifié pour réaliser le diagnostic et élaborer les supports RH nécessaires, en vue d'améliorer la gestion des ressources humaines du Secrétariat Général.

Objectifs :

À la lumière des dysfonctionnements identifiés dans la gestion des ressources humaines du Secrétariat Général du CNPM, les objectifs de cette mission sont les suivants :

- Évaluer les compétences et les performances de chaque employé du Secrétariat Général du CNPM afin de déterminer les besoins en formation et de mettre en place des plans individuels de renforcement des capacités ;
- Élaborer un plan de communication interne pour informer le personnel des objectifs et des avancées dans la mise en place d'une gestion des ressources humaines professionnelle ;
- Elaborer une politique de motivation et de fidélisation des employés ;
- Mettre en place un système d'information de gestion des ressources humaines pour faciliter la collecte, la gestion et l'analyse des données RH, ainsi que la prise

de décisions stratégiques basées sur des indicateurs fiables.

Tâches du consultant :

Au regard de ces objectifs, le consultant aura pour tâches de :

- Réaliser un audit complet des ressources humaines du Secrétariat Général du CNPM afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements, y compris ceux relevés dans le rapport d'audit précédent, ainsi que les besoins et les attentes des employés ;
- Élaborer une grille de salaire compétitive et équitable pour chaque poste, en prenant en compte les critères de compétences, d'expérience, de responsabilités et de performance ;
- Proposer un nouvel accord d'établissement formalisant les relations entre le CNPM et son personnel, en définissant les droits et obligations des employés et de l'organisation, ainsi que les avantages sociaux offerts ;
- Élaborer un règlement intérieur clair et précis, répondant aux exigences en la matière ;
- Élaborer des fiches de poste détaillées pour chaque employé du Secrétariat Général, en définissant les missions, les tâches et les compétences requises pour chaque poste ;
- Élaborer un plan de formation pour chaque employé, en identifiant les besoins en formation et les compétences à développer pour améliorer la performance de l'organisation ;
- Élaborer des fiches d'évaluation de la performance, en définissant les critères d'évaluation, les indicateurs de performance et les objectifs à atteindre pour chaque employé ;
- Élaborer un plan de communication interne pour informer le personnel des objectifs et des avancées de la démarche de mise en place d'une gestion des ressources humaines professionnelle ;
- Mettre en place un système d'information de gestion des ressources humaines pour faciliter la collecte, la gestion et l'analyse des données RH, ainsi que la prise de décisions stratégiques basées sur des indicateurs fiables.

Livrables

Le consultant en charge de la mission devra fournir un livrable bien exploitable pour chaque tâche et un rapport de fin de mission.

Durée

La durée de la mission sera de maximum 60 jours à partir de la date de signature du contrat.

Méthodologie

Le Consultant proposera un chronogramme pour la mise à disposition des livrables, des rapports provisoires et définitifs.

Critères de sélection

- Expérience avérée dans l'élaboration de supports RH ;
- Connaissance du marché de l'emploi au Mali ;
- Compétence en gestion des ressources humaines ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Disponibilité pour la durée de la mission.

Conditions de soumission

Les cabinets de conseils RH ou consultants intéressés par cette mission doivent soumettre, sous pli fermé, leur candidature au CNPM, sis à Hamdallaye ACI 2000, près du Gouvernorat. La date limite de soumission est le **vendredi 09 juin 2023, 16H00**.

Les candidatures doivent comprendre les éléments suivants :

- Une proposition technique détaillant les méthodes et les approches proposées pour répondre aux objectifs de la mission.
- Une proposition financière ;
- Les références de ses expériences dans des missions similaires ;
- Le Diplôme universitaire ou une qualification professionnelle pertinente.

Le candidat retenu sera informé de sa sélection par lettre de notification et sera invité à signer un contrat de services professionnels avec le CNPM.

Bamako, le 13 avril 2023